

Cours - « Potentialités et contraintes du territoire français (ultramarin compris) »

[MB 2.6]

Sommaire

Introduction.....	1
1. Les potentialités du territoire français.....	1
1.1. Un territoire vaste et privilégié, à l'ouest de l'Europe.....	1
1.2. Un territoire très valorisé ?.....	2
1.3. Un territoire marqué par la faiblesse de ses ressources ?.....	3
2. Les contraintes et les risques du territoire français.....	4
2.1. Des contraintes à nuancer dans un pays développé.....	4
2.2. Des risques variables, aggravés par les sociétés humaines.....	4
2.3. Une « surexploitation » des milieux ?.....	5
3. Un territoire à gérer et à ménager.....	6
3.1. Des outils de gestion à l'échelle locale.....	6
3.2. Protéger les milieux emblématiques aux échelles régionale et nationale	6
3.3. Une gestion durable à l'échelle de l'Europe et du Monde.....	7
Conclusion.....	7

Introduction

Bien que situé en zone tempérée (sauf les territoires ultramarins¹), le territoire français offre une grande variété de paysages. La diversité climatique et physique, alliée à une mise en valeur humaine ancienne, a largement façonné des **milieux**² dont la gestion actuelle doit être pensée en tenant compte de l'imbrication des échelles géographiques.

Comment, dès lors, parvenir à un équilibre durable entre les milieux, leurs ressources et leur nécessaire mise en valeur ?

Les potentialités du territoire français sont menacées par des risques et contraintes, à la fois naturels et artificiels, ce qui implique une volonté politique de protection des paysages à tout échelon territorial, de la commune à l'Europe.

1. Les potentialités du territoire français

1.1. Un territoire vaste et privilégié, à l'ouest de l'Europe

1 Ce mot remplace désormais la notion plus ancienne « [d'outre-mer](#) », qui désignait les territoires français non métropolitains, c'est à dire situés hors d'Europe.

2 espace marqué par une combinaison de caractéristiques naturelles, sociales, économiques, voire culturelles.

- État le plus étendu d'Europe occidentale (1/5e de l'Union européenne à 27) et disposant d'une vaste zone maritime, la France couvre 633 000 km², dont **544 000 km² en métropole** et 89 000 km² pour les départements et régions d'outre-mer (DROM). Habituellement schématisé par un hexagone, le territoire métropolitain est frontalier avec huit États : Belgique ; Luxembourg ; Allemagne ; [Confédération suisse](#) ; Monaco ; Italie ; Andorre ; Espagne.
- La France bénéficie d'une triple ouverture maritime : Mer du Nord, Océan Atlantique et Mer Méditerranée. Les façades maritimes renforcent sa position de « carrefour européen ». Topographiquement contrastée, la France métropolitaine alterne des espaces de plaines ou de plateaux (2/3 de sa superficie) et une part significative de montagnes dont les trois chaînes alpines : les Alpes (le Mont-Blanc est le plus haut sommet d'Europe occidentale avec 4 810 m), le Jura et les Pyrénées. Les territoires ultramarins ne sont pas en reste, les [atolls](#) polynésiens contrastant avec les reliefs volcaniques de La Réunion et de la Guadeloupe (point culminant des Antilles : le sommet du volcan de la [Soufrière](#) a une altitude de 1 467 m).
- Les [climats tempérés de la métropole](#) sont divers : de l'[océanique](#) à l'Ouest, avec les arrivées d'air atlantique (donc humide) au [continental](#), avec des contrastes entre les saisons s'accroissant vers l'Est ; au Sud-Est, ce sont les sécheresses d'été du [climat méditerranéen](#) ; enfin, en altitude, on a le [climat montagnard](#).

1.2. Un territoire très valorisé ?

- En raison des transformations anciennes par l'homme ([anthropisation](#)), la France métropolitaine ne compte plus à proprement parler de « milieux naturels », tous ayant subi l'influence de l'homme.
- Les espaces de production agricole et forestière couvrent 88 % du territoire métropolitain. La forêt en occupe près de 30 % et constitue le troisième massif de l'Union européenne. En outre, sa superficie a progressé en métropole de 46 % depuis 1945 et a doublé en 200 ans.

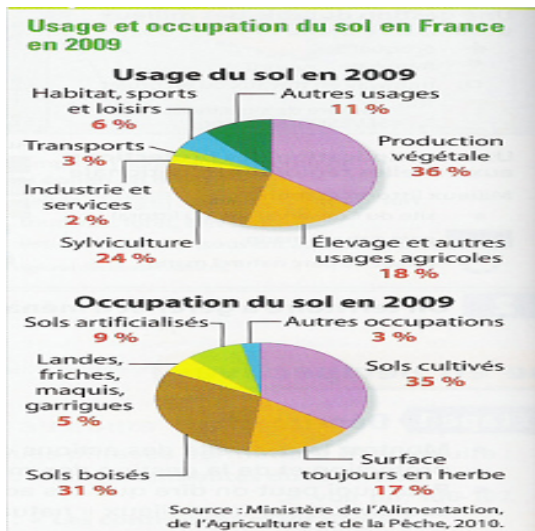


Illustration 1: Usage et occupation du sol en France en 2009

(Source : Géographie, 1ère L/ES/S, Paris, Hachette éducation, 2011)

1.3. Un territoire marqué par la faiblesse de ses ressources ?

- Le territoire français est généralement considéré comme pauvre en ressources, que ce soit en produits énergétiques ou en minerais (si ce n'est en Nouvelle-Calédonie qui posséderait 40 % des réserves de nickel mondiales) ; néanmoins, il dispose de matériaux de construction (gravier, sable, calcaire) et des matières premières ([soufre](#), sel, potasse). Il a aussi une grande diversité de milieux et d'atouts mis en valeur au fil du temps, ce que certains géographes nomment «l'abondance».
- Aujourd'hui, les énergies renouvelables connaissent une croissance rapide (par exemple, l'éolien, inexistant jusqu'en 1998, produit 4 000 [Mégawatt](#) en 2008) mais restent peu présentes en comparaison des autres types d'énergie (84 % de l'énergie primaire provient du nucléaire) et des autres pays européens.
- Les paysages constituent de nouvelles ressources, notamment dans le cadre de leur association à des produits labellisés (Beaufort en Savoie). La France dispose de paysages emblématiques et mondialement connus, comme le vignoble de [Saint-Émilion](#), la vallée de la Loire ou le Mont-Saint-Michel. Les projets d'aménagement ayant des incidences paysagères font l'objet de conflits d'usages, y compris lors de la construction de [parcs éoliens offshore](#), c'est à dire directement implantés en mer, comme au large du [Tréport](#) (Seine-maritime).

2. Les contraintes et les risques du territoire français

2.1. Des contraintes à nuancer dans un pays développé

- Compte tenu du niveau élevé du développement et des richesses en France, le poids des contraintes naturelles (relief, climat...) dans le fonctionnement des territoires s'est considérablement amoindri. Ainsi, les massifs montagneux, présentés auparavant comme des barrières, sont aujourd'hui traversés par de nombreux tunnels. Par exemple, [la liaison ferroviaire entre Lyon et Turin](#), attendue autour de 2020, va nécessiter la percée d'un tunnel de 52 km sous les Alpes : il permettra de relier les deux villes en 01h45 contre 4 h actuellement.
- Plus largement, les représentations des Français ont évolué face à certaines contraintes. Ainsi, la pente et la neige constituent de véritables potentialités pour la pratique des sports d'hiver ; mais la neige peut également freiner la fluidité des déplacements dans une société très mobile. La place donnée aux contraintes varie donc selon les acteurs et l'organisation des territoires.
- La France d'outre-mer, très éloignée de la métropole, a pour principale contrainte l'isolement de ses territoires, mais leur éparpillement est aussi un atout puisqu'il permet au pays de disposer d'une vaste zone maritime appelée [Zone économique exclusive](#) (ZEE), espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources.

2.2. Des risques variables, aggravés par les sociétés humaines

- En raison de cette vaste étendue, la France connaît tous les aléas naturels présents sur la planète. Mais les risques d'origine climatique sont supérieurs en climat tropical, et la situation des Antilles, à proximité d'un chevauchement de plaques tectoniques, induit une sismicité et un volcanisme élevés.
- 23 500 communes sont exposées à un ou plusieurs risques naturels (voir **tableau** ci-dessous). Le risque d'inondation est le plus fréquent, avec 5,6 millions d'habitants dans les [zones inondables](#) par les cours d'eau, historiquement attractifs. Paris est ainsi très vulnérable, en raison d'un nombre considérable d'enjeux. Malgré les ouvrages de protection (lacs-réservoirs, digues), une inondation de la Seine pourrait coûter aujourd'hui plus de € 17 milliards³.
- Par conséquent, le fait que les sociétés se rapprochent des sources de danger augmente leur vulnérabilité. Entre 1999 et 2006, plus de 200 000 logements ont été construits dans les milieux exposés aux inondations.

3 Historiquement, la dernière [inondation majeure](#) subie par la capitale remonte à 1910.

L'absence d'entretien des outils de prévention (digues) constitue également un facteur de risque, démontré cruellement par le passage de la tempête « [Xynthia](#) » en Europe occidentale, en février et mars 2010.

Tableau : L'exposition au risques naturels en France (d'après le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer en 2010).

Communes exposées aux :	Part de la population
inondations	77 %
mouvements de terrain	54 %
feux de forêt	20 %
séismes	19 %
avalanches	1 %
éruptions volcaniques	2 %
à aucun de ces risques	13 %

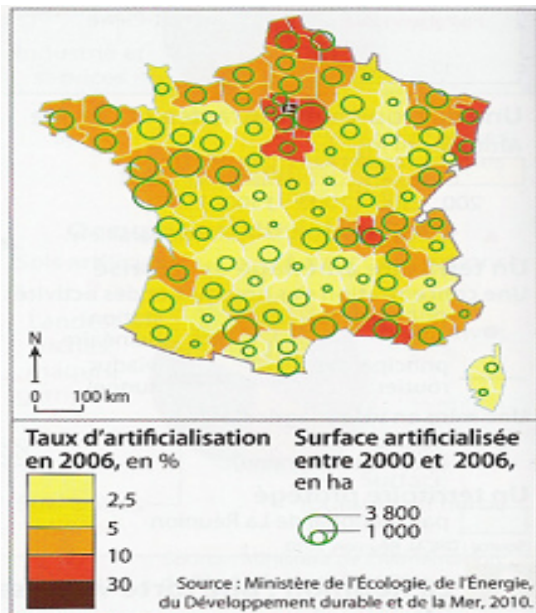
(Source : *Géographie, 1ère L/ES/S*, Paris, Hachette éducation, 2011)

2.3. Une « surexploitation » des milieux ?

- « L'artificialisation » (voir fiche de vocabulaire et la carte ci-dessous) s'accélère dans certains milieux (littoral, périurbain) mais ne touche pas l'ensemble du territoire, qui se « re-naturalise » en partie ([friches](#), forêts). On estime que 9,4 % de notre territoire sont ainsi artificialisés (5,1 millions d'hectares), c'est à dire totalement transformés par l'action humaine.
- Les pressions anthropiques sur les espaces sont liées à l'étalement urbain et aux infrastructures. Ainsi, l'aéroport [Notre-Dame-des-Landes](#), près de Nantes, dont les travaux sont prévus de 2014 à 2017, détruira 2000 hectares de bocage et entraînera la disparition de plusieurs exploitations agricoles. Ces pressions occasionnent des conflits d'usage entre activités économiques et urbanisation.
- Les pressions sur les milieux sont variées : [drainage](#) des zones humides, phénomènes d'« [algues vertes](#) » sur les côtes bretonnes causés par les nitrates⁴, « [marées noires](#) ». Dans les territoires d'outre-mer, l'impact de l'extraction du nickel sur les paysages de Nouvelle-Calédonie, l'orpaillage à l'aide du mercure en Guyane, et plus généralement l'exploitation des ressources minières, sont vivement critiqués. Mais cette réalité est complexe : en Nouvelle-Calédonie, le nickel représente 95 % de la valeur des exportations, assurant 6 000 emplois au total.

Carte : « les surfaces artificialisées en France ».

⁴ En effet, certaines algues vertes sont défavorablement célèbres comme indicateurs des dérèglements de l'environnement causés par l'homme : ce sont par exemple les ulves impliquées dans l'extension des marées vertes bretonnes ou la *Caulerpa taxifolia*, espèce tropicale qui envahit les fonds méditerranéens.



(Source : *Géographie, 1ère L/ES/S*, Paris, Hachette éducation, 2011)

3. Un territoire à gérer et à ménager

3.1. Des outils de gestion à l'échelle locale

- Un périmètre des risques est déterminé localement pour assurer leur prévision scientifique et le « principe de précaution » est invoqué pour éviter les dangers immédiats ou prévenir certains risques.
- Les Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) - 37 % des communes en septembre 2009 contre 4 % début 1999 - réglementent l'urbanisation, en interdisant la construction sur des terrains exposés à des aléas dangereux. Depuis 2003, le même dispositif existe pour l'industrie, avec les Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) qui épaulent la « [directive Seveso](#) ».
- Le ménagement des grands fleuves entraîne une destruction du bâti dans certaines zones inondables (Loire, Rhin) dans un objectif de prévention. Mais ces destructions interviennent parfois après la catastrophe : après la tempête « Xynthia » en 2010, 761 habitations ont été classées en zones noires pour démolition.

3.2. Protéger les milieux emblématiques aux échelles régionale et nationale

- Plusieurs cadres de protection des milieux existent, certains étant antérieurs à la création du [Ministère de l'Environnement](#) (1971).
- Les 10 [Parcs Nationaux](#), dont le cœur est généralement inhabité⁵, restent le fleuron du dispositif de protection des espaces

5 Les Etats-Unis furent pionniers en ce domaine avec la création du Parc de [Yellowstone](#) dès

naturels. Les [46 parcs Naturels Régionaux](#), dotés d'une protection non réglementaire comme les Parcs Nationaux, sont avant tout orientés vers le développement équilibré de ces territoires ruraux.

- Enfin, la protection se décline de manière spécifique en fonction des milieux, que ce soit par des outils d'acquisition foncière (Conservatoire du Littoral) ou par des lois régulant l'urbanisme (la loi [« Montagne »](#) en 1985 et la loi [« Littoral »](#) en 1986). La France devrait se doter de dix [parcs naturels marins](#) d'ici à 2012.

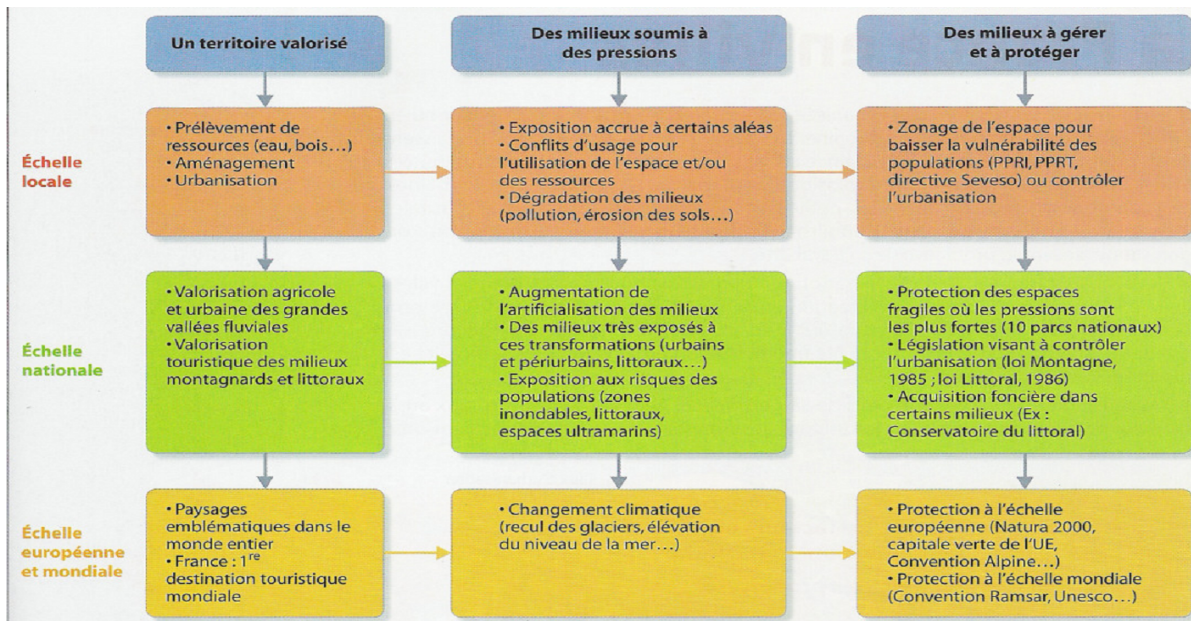
3.3. Une gestion durable à l'échelle de l'Europe et du Monde

- L'intervention européenne peut se décliner de plusieurs manières : le label : « Capitale verte de l'Union européenne » (depuis 2006) gratifie des politiques de durabilité de villes européennes (Nantes l'a reçu pour sa politique de transport et son plan climat). L'Union Européenne finance aussi des projets de durabilité à travers ses programmes et le réseau [« Natura 2000 »](#) (depuis 1992) regroupe 1 749 sites dignes d'intérêt pour la conservation de la biodiversité. Enfin, des projets transfrontaliers de protection existent à différentes échelles. Pour les fleuves, on peut citer la Convention pour la protection du Rhin : signé le 12 avril 1999, cet accord international pour la protection du Rhin, élargit l'action de dépollution à la gestion durable de l'eau et aux actions préventives de crues et d'inondation. Le même genre de dispositif existe pour les massifs montagneux, comme la [Convention Alpine](#), signée en 1991 et entrée en vigueur en 1995, dont l'objectif est à la fois la sauvegarde de l'écosystème naturel et la promotion du développement de la chaîne alpine.
- L'intervention mondiale se traduit surtout par des recommandations et des conférences : la France a signé la Convention de [Ramsar](#) en Iran en 1971 pour la protection des zones humides et ratifié [le protocole de Kyoto](#) de 1997 pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, auquel les conférences de Copenhague en 2009 et de Cancun en 2010 devaient donner un nouvel élan.
- La France a également participé à la conférence des Nations unies à Nagoya en 2010, tentant d'établir un marché de la biodiversité pour mieux la protéger.

Conclusion

- La gestion durable des milieux face aux risques de toute nature, requiert donc l'action simultanée de tous les acteurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux de l'aménagement des territoires. Elle est rendue complexe par la nécessité de trouver un équilibre entre l'intérêt général et les intérêts particuliers de cette multitude d'acteurs.

• **Organigramme récapitulatif :**



• **Fiche de vocabulaire :**

Anthropisation : transformation des milieux naturels sous l'action de l'Homme.

Environnement : au sens étroit, milieu naturel ; au sens large: ensemble des éléments naturels et sociaux qui nous entourent.

Milieu naturel : espace marqué par une combinaison de caractéristiques naturelles, économiques, sociales et culturelles. Cette notion, très large, est voisine de la notion d'environnement.

Paysage : portion de territoire perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Artificialisation : résultat de l'action des hommes sur un milieu.

Conflit d'usage : situation de rivalité entre les différents utilisateurs d'un même espace ou d'une même ressource.

Contrainte : élément naturel, physique, climatique ou autre qui oppose une résistance à l'action humaine.

Enjeu : élément mesurable de ce qu'une société peut perdre en cas de catastrophe (vies humaines, infrastructures, biens).

« **Directive Seveso** » : réglementation européenne, imposant aux établissements industriels dangereux de prendre des mesures pour prévenir les accidents majeurs.

Aménagement : opération consistant à favoriser le développement efficace d'un territoire, ce qui en modifie l'organisation et l'utilisation par la mise en œuvre de moyens plus ou moins lourds.

Ménagement : formule désignant une gestion plus souple des milieux que le classique aménagement, plus respectueuse de leur intégrité et de leur fonctionnement

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) : vise à prévenir et limiter les conséquences de fortes crues grâce à une meilleure maîtrise de l'urbanisation.

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) : imposé par la loi du 30 juillet 2003, il a pour objectif de protéger les salariés et les riverains des sites industriels dangereux.

Prévention : ensemble de mesures visant à éviter ou réduire un risque, envisager la nature des dommages sur les individus et les biens, informer la population.

Prévision : méthode qui consiste à déterminer, à l'aide de moyens scientifiques, le moment ou l'ampleur d'une catastrophe.

Principe de précaution : adoption de mesures visant à éviter ou réduire un risque, même en l'absence de certitudes scientifiques sur les conséquences de ce risque.

Protocole de Kyoto : accords signés en 1997 pour réduire de 5 % les gaz à effet de serre pour 2010. Il n'a pas été ratifié par tous les pays industrialisés (États-Unis, Australie et République Populaire de Chine en particulier).